

SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVES
SICAD

GUIDE DU CITOYEN

CASE RESERVEE AU BUREAU CENTRAL DES RELATIONS AVEC LE CITOYEN

REFERENCE : Arrêté du Ministre de en date du
tel que modifié par l'arrêté en date.....
(JORT N° du)

Organisme : Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques : (Société nationale de l'exploitation et de distribution des eaux)

Domaine de la prestation : L'exploitation et la distribution des eaux

Objet de la prestation : Vérification de l'index du compteur

CONDITIONS D'OBTENTION

- Paiement de la redevance de vérification de l'index du compteur

PIECES A FOURNIR

- Présentation du reçu de paiement de la redevance pour la vérification

ETAPES DE LA PRESTATION	INTERVENANTS	DELAIS
- Paiement de la redevance	L'abonné	1 jour
- Prélèvement d'index du compteur et révision de la facture en cas d'erreur pendant le prélèvement d'index à la première fois	Le bureau de relève et le bureau des abonnés	3 jours
- Information de l'abonné du résultat	Le bureau des abonnés	2 jours

LIEU DE DEPOT DU DOSSIER

SERVICE : Le district régional territorialement compétent relevant de la société nationale de l'exploitation et de distribution des eaux.

ADRESSE : Le siège du district concerné.

LIEU D'OBTENTION DE LA PRESTATION

SERVICE : Le district régional territorialement compétent relevant de la société nationale de l'exploitation et de distribution des eaux.

ADRESSE : Le siège du district concerné.

DELAJ D'OBTENTION DE LA PRESTATION

6 jours à partir de la date de paiement de la redevance

REFERENCES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

- Décret n°73-515 du 30 Octobre 1973 portant approbation du règlement des abonnements à l'eau (l'article 15)
- Manuel des procédures commerciales approuvé par la note de la direction générale n° 1145 du 11 Septembre 2000